



# Anse *informations*

Lettre d'information municipale

numéro 319 – Janvier 2023

## Vœux 2023

Chères Ansoises, chers Ansois,

**L'année 2022 nous laissera le souvenir d'une année éprouvante** moralement, physiquement et financièrement. Avec les centres de vaccination de début d'année, symbole de la crise sanitaire de ces dernières années Covid ; avec la guerre en Ukraine et ses nombreuses conséquences ; avec la crise des énergies, gaz, carburant ou électricité ; avec l'inflation galopante, avec le pouvoir d'achat qui diminue sans cesse : les épreuves de 2022 ont été nombreuses et réelles.

D'autant plus que 2022 nous a aussi rappelé que la vie est cruelle parfois : j'ai une pensée toute particulière pour ceux qui ont été touchés par un deuil ou qui souffrent actuellement.

Heureusement **2022 a été l'occasion de confirmer la richesse de notre vie en commun**, l'importance de la solidarité, de la convivialité et de la vie associative. Toute cette année, Anse a vécu au rythme de moments forts et de joies que nos associations et la Municipalité nous offrent. Les rires d'enfants que j'ai entendus en 2022, dans les écoles, à la semaine des ados, sur les terrains de sports, lors des cours de dessins ou de musique...en sont une belle illustration.

Le label **VILLE ACTIVE ET SPORTIVE** pour Anse, renouvelé avec 2 lauriers en est une juste récompense. C'est par exemple grâce à la ténacité des conscrits à faire en sorte que la fête soit belle malgré la crise sanitaire, grâce au dévouement des bénévoles qui aident au devoir, grâce à l'implication des éducateurs sportifs, des professeurs de musique ou d'arts plastiques, que **notre capacité à vivre ensemble** devient concrète.

Merci aux bénévoles et au personnel communal sans qui rien ne serait possible.

**En 2022, avec au dernier recensement près de 8000 habitants, Anse a voulu préserver et organiser son avenir.**

Le nouveau PLU a été adopté. Nous avons eu la volonté de préserver les 70% d'espaces naturels, et à veiller à l'équilibre de notre habitat. On sait que les lois nationales, souvent plébiscitées, sont paradoxalement mal accueillies dans leurs conséquences locales : déploiement des technologies numériques (...antennes !) Zéro Artificialisation Nette pour préserver la nature (...densification urbaine obligatoire !) énergies nouvelles (...éolienne ou champs de panneaux !). En matière d'habitat, un équilibre a été recherché en conservant des secteurs pavillonnaires à côté des secteurs

densifiables de par la loi. L'installation de commerces de proximité et de services est favorisée, avec comme objectif de réduire les déplacements de courte distance. **Anse est une commune attractive**, ne nous en plaignons pas, mais cela ne doit pas empêcher Anse de rester fidèle à elle-même, à son terroir, à ses habitants et de préserver sa culture, son patrimoine et ses valeurs.

D'ailleurs, le patrimoine a été une priorité avec la fin de la rénovation du Château des tours, un des fleurons du label Pays d'Arts et d'Histoire.

**Parallèlement**, le conseil municipal a accepté d'expérimenter les classes de maternelle à 24 élèves en créant une douzième classe : avec 12 ATSEM pour 12 classes, Anse témoigne de sa volonté forte d'offrir un confort de travail aux enseignants. Nous avons investi massivement dans les travaux d'économie d'énergie (fenêtres, nouvelles illuminations en Led, verrières dans les écoles, chaudière, panneaux photovoltaïques ...) ; dans la sécurité pour tous (vidéoprotection, accès au parc de Messimieux, bandes piétonnes...) ; sans négliger les équipements publics (rénovations de classes, skate parc, terrains de tennis...)

**2023 sera une année exigeante encore, nous nous y préparons.** Une envolée jamais vue du coût de l'énergie (300.000€ pour Anse) va entraîner des décisions inédites à prendre, qu'il faut penser sereinement. Personne ne veut fermer les écoles, les gymnases, la piscine etc. pour ne plus payer de chauffage ou d'énergie. Il faudra être exemplaire dans la sobriété énergétique pour les bâtiments publics, en premier lieu les utilisateurs de ces lieux. Mais nous voulons ne jamais renoncer à des services essentiels à une vie moderne et à l'éducation de notre jeunesse.

Malheureusement, les moyens viennent à manquer. Il est nécessaire de prendre conscience que ne plus payer certains impôts locaux comme la taxe d'habitation n'est pas sans conséquence. Il est nécessaire de se souvenir que si les taux communaux de la taxe foncière n'ont pas augmenté depuis 26 ans malgré toutes les réalisations de ces dernières années, ce n'était pas une évidence, mais bien **la traduction d'une bonne gestion municipale**. Nous allons tenter de tenir cette tendance malgré une inflation bien réelle, mais pour combien de temps ?

**2023 verra encore aboutir de grands projets :** avec la livraison d'une deuxième crèche vers la piscine et d'une salle des fêtes adaptée à la taille de notre Commune, signe que nous ne renonçons pas à préparer

l'avenir. Ce sera aussi l'aménagement d'un lieu de convivialité à proximité de l'Azergues et du Parc de Messimieux. Nous lançons également la création d'un restaurant scolaire dans le cadre de la restructuration-extension de l'école maternelle Paul Cézanne : projet ambitieux qui permettra d'accueillir à terme de façon optimale élèves, enseignants et enfants du centre de loisirs de la Communauté de Communes.

L'équipe municipale a également décidé la restructuration totale de l'éclairage public, mais cela va prendre deux à trois années et un budget conséquent de près d'un million d'euros.

**En ce début 2023**, je souhaite à chacune et à chacun en priorité la santé et de l'enthousiasme à revendre. **Beaucoup de joies** personnelles, professionnelles, familiales ou amicales à partager avec ceux que vous aimez.

Meilleurs vœux aux commerçants, artisans, professionnels, fonctionnaires, entrepreneurs... qui travaillent au quotidien pour nous. Meilleurs vœux aux bénévoles et aux volontaires investis dans les associations culturelles, sportives, sociales, festives ou patriotiques. Meilleurs vœux à notre territoire du Beaujolais des Pierres Dorées. Meilleurs vœux à Anse.

Faisons le choix du bonheur partagé, le choix du bien vivre ensemble, le choix de la sérénité et de la convivialité. **Cette envie de partage et de solidarité, ainsi que l'énergie nécessaire pour travailler** à un avenir meilleur et plus éclairé, j'espère très sincèrement que nous les aurons tous.

**Daniel POMERET**  
**Maire de Anse**  
**Président de la Communauté de Communes**  
**Beaujolais Pierres Dorées**  
**Conseiller Départemental du Rhône**

## De nombreux projets pour nos rivières du Beaujolais

Le Syndicat Mixte des Rivières du Beaujolais a lancé en 2022 plusieurs programmes d'actions pour protéger et préserver nos rivières.

L'enjeu est de permettre à chacun d'entre nous d'avoir accès à une eau de qualité, en quantité suffisante et de vivre paisiblement au bord de nos rivières.

### ➤ Améliorer la qualité de l'eau dans les rivières

Dans un contexte de changement climatique et de raréfaction de la ressource en eau, le territoire se mobilise pour préserver l'eau des rivières et des nappes souterraines : 23 collectivités (Communes, Communautés de communes ou d'Agglomération, Syndicats d'assainissement...) s'impliquent dans un Contrat de Bassin du Beaujolais avec l'Agence de l'eau Rhône-Méditerranée Corse. Ce contrat représente un investissement de 45 millions d'euros.

Quelques exemples des 100 actions programmées pour les trois prochaines années :

- des travaux de modernisation des réseaux d'assainissement et des stations d'épuration pour réduire les pollutions urbaines
- des travaux et actions de sensibilisation, de prévention pour protéger les captages d'eau potable
- des travaux de renaturation des berges et de restauration de la continuité piscicole pour atteindre un bon état des rivières et des zones humides
- une grande étude prospective consacrée à l'adéquation entre l'état de la ressource en eau dans le Beaujolais et les besoins du territoire.

### ➤ Lutter contre les risques d'inondation

Le Syndicat Mixte des Rivières du Beaujolais agit pour réduire les inondations et leurs conséquences sur le territoire.

Même si l'Ardières, le Marverand ou le Morgon n'ont pas causé d'inondation majeure depuis quelques années, le

risque est toujours présent et il est nécessaire de s'en prémunir.

Quelques exemples des 30 actions du PAPI (Programme d'action de prévention des inondations) du Beaujolais :

- aménager des zones de rétention au bord du Merloux et de la Galoche, les 2 affluents du Morgon afin de protéger Gleizé et Villefranche-sur-Saône de ses crues. Ces travaux, d'un montant d'environ 6 millions d'euros, devraient débuter en 2025.
- proposer aux propriétaires de bâtiments situés en zone inondable de réduire leur vulnérabilité grâce à des « diagnostics inondation », gratuits, personnalisés et confidentiels.
- communiquer, informer et sensibiliser les habitants et les riverains des cours d'eau

### Partageons les bonnes pratiques pour faire vivre les rivières du Beaujolais

➤ Chacun d'entre vous peut aussi agir à son échelle pour préserver la ressource en eau et se protéger des inondations !

#### Comment ?

- **Economisez l'eau**, si vous avez un jardin, installez un récupérateur d'eau de pluie
- **Favorisez l'infiltration** de l'eau de pluie : cela limitera le ruissellement et alimentera davantage les nappes phréatiques
- **Jardinez au naturel, sans traitement chimique** pour éviter toute contamination des eaux par ruissellement et infiltration
- **Participez au ramassage de déchets** pour limiter la pollution des rivières
- **Si vous habitez en zone inondable**, vous pouvez demander au SMRB un diagnostic gratuit de votre habitation pour mieux la protéger.

Plus d'infos  [www.rivieresdubeaujolais.fr](http://www.rivieresdubeaujolais.fr)

Brèves... Brèves... Brèves... Brèves... Brèves... Brèves... Brèves... Brèves... Brèves... Brèves

#### Conseil Municipal

Le prochain Conseil Municipal aura lieu le lundi 23 janvier à 19 h, salle du Conseil Municipal.

#### Cérémonies des Vœux de la Municipalité

La cérémonie des Vœux de la Municipalité se déroulera le jeudi 12 janvier 2022 à 19 h à Ansolia. Tous les Ansois(es) sont bien évidemment invités et attendus.

### **13<sup>e</sup> Forum 1<sup>er</sup> emploi jeunesse samedi 4 mars à Ansolia**

La commune de Anse organise son treizième forum 1<sup>er</sup> emploi Jeunesse le samedi 4 mars de 9 h 30 à 13 h à Ansolia (parking 778 avenue de l'Europe). Si vous êtes un commerce, une entreprise vous pouvez contacter l'Infothèque. Les objectifs de ce forum sont de mettre en relation les jeunes de la Commune avec des entreprises et des administrations, afin de leur permettre de trouver un futur emploi, et de financer leurs projets d'avenir. Infothèque ☎ 04.74.67.13.94.

### **Travail plage du Colombier**

La municipalité ouvrira pour la saison estivale son site de la plage du colombier du samedi 03 juin et au jeudi 31 août 2023.

Comme chaque année des postes de saisonniers sont proposés aux jeunes Ansois(es) d'au moins 17 ans pour un 1<sup>er</sup> emploi.

Si vous êtes intéressé(e) vous trouverez sur le site de la mairie de Anse toutes les informations nécessaires.

Par le biais du lien suivant [www.mairie-anse.fr](http://www.mairie-anse.fr).

Les dossiers complets pourront être envoyés par courriel à l'adresse suivante ✉ [jobete@mairie-anse.fr](mailto:jobete@mairie-anse.fr) ou déposés en mairie jusqu'au 26 février 2023.

### **Demande de reconnaissance de catastrophe naturelle**

Suite au message diffusé sur Anse Infos, 29 dossiers relatifs à des dommages constatés sur des bâtiments d'habitation suite aux fortes chaleurs de cette année ont été réceptionnés en Mairie. La commune a donc engagé une procédure de reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle pour le phénomène suivant : sécheresse – réhydratation des sols. Cette demande a été prise en compte par l'Etat en date du 14 décembre 2022. Il est rappelé que la procédure est toujours très longue et que la décision favorable n'en est pas garantie.

### **La médiathèque Albert-Gardoni au mois de janvier**

☞ Toute l'équipe de la MAG vous souhaite une très bonne année 2022.

☞ Décrochez un livre revient le **31 janvier à 18 h 30**. Toutes les infos sont à retrouver sur le site internet de la médiathèque.

☞ Le club BD MAG se retrouve le **samedi 28 janvier** à 11 h pour de nouvelles aventures : vous pouvez encore les rejoindre.

☞ Toutes les informations sur le site Internet [mediatheque.mairie-anse.fr](http://mediatheque.mairie-anse.fr) au ☎ 04.74.67.15.65 ou directement à la médiathèque.

### **Séq'Anse Culturelle**

#### **Parents modèles par Toizémoi le vendredi 27 Janvier à 20 h (Théâtre et humour)**

Une comédie drôlement mal élevée, à 15 personnages. Du théâtre pour le meilleur... et le pire ! L'histoire du déménagement et surtout d'un aménagement hors norme ! Le père, la mère et les 3 enfants emménagent dans un appartement qui ne leur était pas destiné. Bien plus grand que prévu, les invité(e)s surprises, les grands-parents, ami(e)s ou ennemi(e)s profitent de ce nouvel appartement. Le temps passe, les enfants qui grandissent, les ados qui mûrissent et les parents....

Alain Chapuis et Marie-Blanche relèvent le défi de nous faire rire avec brio.

Vente des places à l'Infothèque ou sur <https://service-culturel-anse.mapado.com/>

### **Collecte des ordures ménagères secteur Graves sur Anse**

La Communauté de communes a souhaité optimiser la collecte des déchets en réduisant la fréquence de collecte de votre bac d'Ordures ménagères résiduelles à un passage par semaine dans le quartier de Graves sur Anse.

A compter du 1<sup>er</sup> janvier 2023 le bac d'Ordures ménagères résiduelles sera collecté tous les vendredis.

### **Donnez une deuxième vie au sapin de Noël !**

**Du 2 au 15 janvier 2023**, la commune de Anse installe 3 points de collecte des sapins de Noël pour donner une seconde vie à vos sapins.

Afin de faciliter la démarche des habitants et qu'aucun sapin ne soit déposé dans la rue et constitue un dépôt sauvage, déposez-les dans les points de collecte.

- **Maison des eaux (route de Lucenay)**
- **Parking Olivier-Ferry (terrain de foot)**
- **Parking en face du cimetière**

☞ **Sont acceptés** : les sapins naturels

☞ **Ne sont pas acceptés** :

Tous les autres sacs (ex : sacs en plastique).

Tout sac en plastique

Les sapins naturels floqués colorés.

Les guirlandes et autres décorations.

Les pots en plastique ou en terre.

☞ **Pour Rappel** :

En dehors de cette opération, les sapins de Noël doivent être déposés en déchetterie.

Le brûlage nuit au bien-être et à la santé du voisinage, abandonner cette pratique peu performante, c'est améliorer la qualité de l'air et sa qualité de vie.

☞ **Mise à disposition de copeaux**

À la suite de la collecte et de l'élagage, les Services Techniques de la commune de Anse auront broyé les bois collectés pour les transformer en copeaux de bois, à utiliser pour le paillage. La commune propose une matinée de **mise à disposition des copeaux** pour les jardins !

**Samedi 4 février 2023 de 9 h à 12 h au local des Services Techniques** (chemin de la Bordière).

Jusqu'à épuisement des stocks.

### **Carte grise - Démarches administratives 2023 (Arnaque aux faux sites administratifs dans le département)**

L'intégralité des demandes liées à la carte grise sont à effectuer sur internet sur le site officiel <https://immatriculation.ants.gouv.fr/> et UNIQUEMENT sur ce site ! Les personnes préférant bénéficier d'un accompagnement peuvent s'adresser à un garagiste agréé par la préfecture.

**Attention !** Il existe d'autres sites frauduleux, dont l'apparence donne l'impression d'avoir à faire à un site gouvernemental, qui proposent les démarches pour le certificat d'immatriculation pour un coût supérieur. Afin de vous informer correctement sur le prix réel de la carte grise, veuillez consulter cette notice explicative.

En cas de perte de votre certificat d'immatriculation, consultez les démarches. Si vous éprouvez des difficultés à effectuer votre demande sur le site officiel, vous pouvez vous tourner vers un garagiste agréé par la

préfecture qui vous aidera pour vos démarches (Carte grise, démarches automobile ...)

## **2CEA (Centre Culturel d'Expressions Artistiques) cours**

Les inscriptions continuent pour les cours d'adultes : Dessin et Peinture toutes techniques, jeudi 9h30-12h et 13h30-16h, vendredi 14h-16h). *Si des cours de peinture en fin de journée vous intéressent, merci de vous faire connaître.* Renseignements et inscriptions ☎ 04.74.67.13.71.

✉ 2cea.anse.chateau@gmail.com

## **Loto du Sou des Ecoles**

Le Sou des Ecoles de Anse renouvelle l'organisation de son super Loto : le dimanche 15 Janvier 2023, de 14 h à 18 h à Ansolia. L'ouverture des portes se fera à partir de 12 h 30 pour permettre à toutes et tous de s'installer confortablement et de profiter de la petite restauration. Renseignements ✉ soudesecolesanse@gmail.com (pas de réservation possible). Nombreux lots pour petits et grands : Chèque voyage modulable, Console Nintendo Switch, Télévision, Electroménager, Enceinte Bluetooth, Jouets, Bons Cadeaux chez les commerçants de Anse, Paniers Garnis,... plus de 5000€ de lots. [facebook.com/SouDesEcolesDAnse](https://www.facebook.com/SouDesEcolesDAnse) ou ☎ 06.11.08.82.10. Réservez votre après-midi et venez nombreux.

## **Collecte des ordures ménagères**

■ **Collecte des ordures ménagères** : Anse : les mardis 3 -10 - 17 - 24 et 31 janvier 2023 et Anse dont Graves sur Anse : les vendredis 6 - 13 - 20 et 27 janvier 2023

■ **Collecte sélective** (bac à couvercle jaune) Anse : les lundis 9 et 23 janvier 2023 et pour Hameau de Graves sur Anse le mercredi 4 et 18 janvier 2023

## **Médecins de garde**

Les gardes de week-end et de nuit sont intégralement assurées par la **MAISON MEDICALE DE VILLEFRANCHE** – 114 rue de Belleville.

**Il est nécessaire d'appeler la Maison Médicale de garde avant de se présenter ☎ 04.74.62.15.15.**

Les horaires d'ouverture de la Maison Médicale sont :

- du lundi au vendredi de 20 h à minuit
- le samedi de 12 h à minuit
- le dimanche de 8 h à minuit

**En dehors de ces horaires, appeler le 15.**

## **Pharmaciens de garde**

Contactez le service Résogardes au ☎ 32 37

## **Infos jeunes**

■ **Centre de Planification et d'Education Familiale** – 29 boulevard Burdeau à Villefranche-sur-Saône, rendez-vous au ☎ 04.74.65.54.84

■ **La Maison des Ados** : accueil gratuit et confidentiel des ados et jeunes de 12 à 25 ans, avec ou sans rendez-vous ; 22 rue Dessaigne à Villefranche-sur-Saône ☎ 04.74.60.59.00 ✉ contact@mda-villefranche.fr. Horaires : lundi, mardi, jeudi de 14 à 18 h ; mercredi de 14 à 19 h et vendredi de 14 à 16 h.

■ **Mission Locale** : accompagnement personnalisé des 16 / 25 ans sortis du système scolaire dans les domaines de la formation, de la recherche d'emploi et le soutien social, les mardis sur rendez-vous ☎ 04.74.02.91.50

■ **Parent Aïse / CAP Générations** : lieu de jeux et de rencontre pour les enfants de moins de 6 ans, lieu d'échange pour les parents Espace d'accueil collectif pour l'enfant accompagné d'un parent au moins. Il permet aux enfants et à leurs parents d'élargir leurs relations à d'autres. Pour le plaisir

d'être dans l'échange, la rencontre, l'expression en toute confidentialité de son vécu de parent. Animée par une équipe pluridisciplinaire en lien avec la petite enfance. Entrée est libre et gratuite. Ouvert les samedis matins de 9 h 30 à 12 h (même pendant vacances scolaires) à La Clairière (1251 avenue de l'Europe). Renseignements ☎ 04.72.54.48.76

■ **Informations Jeunesse CCBPD** : accueil libre anonyme des jeunes cherchant des informations généralistes en matière d'orientation professionnelle et scolaire, de vie quotidienne (logement, droit, santé, culture, mobilité internationale). Permanence à l'Infothèque le 2<sup>e</sup> mercredi du mois de 14 h à 16 h sans rendez-vous.

■ **Accueil psychologique pour adolescents et toutes personnes concernées par les adolescents (CH Saint Cyr-au-Mont-d'Or)**

**Anse** : 9 rue du 3 Septembre (1<sup>er</sup> étage) ; le mardi de 17 h à 19 h. Sans rendez-vous, gratuit et confidentiel ☎ 04.74.02.65.93

## **Permanence en Mairie ou sur Anse**

■ **Conciliateur de justice** : un mardi par mois de 9 h à 12 h et un jeudi par mois de 14 h à 17 h sur rendez-vous uniquement ☎ 04.74.67.03.84

■ **Permanence Info-Energie**, conseils techniques et financiers, gratuits et indépendants sur la rénovation énergétique, les économies d'énergie et les énergies renouvelables. 4<sup>e</sup> mardi du mois de 9 h 30 à 16 h 30 au Domaine des Communes - 1277 route des Crêtes. Sur rendez-vous ☎ 04.37.48.25.90

■ **Médiatrice Familiale** Anne-Marie Galludec ✉ amgalludec.mf@gmail.com ☎ 06.24.87.52.53

## **Horaire marché**

Les vendredis de 8 h 30 à 12 h 30, place du 68<sup>e</sup> Régiment d'Artillerie d'Afrique et première rangée de la place du Général de Gaulle (vers la Mairie)

## **ETAT CIVIL**

### **Naissances**

Antoine AULAS né le 18 août  
Achille BERTILLOT né le 22 août  
Hanaé CADORET née le 16 août  
Côme DUCROUX né le 29 août  
Léna PAOLETTI née le 20 septembre  
Apolline DENIS née le 2 octobre  
Romane CAMPEDEL née le 24 octobre  
Adem BRIER né le 30 octobre  
Thya ROUGER née le 17 novembre

### **Décès**

Christiane Jeanne Noémie Marie BOTTAI ép. SOULIVET décédée le 14 novembre à Anse (82 ans)  
Henri Prosper LE MOINE décédé le 17 novembre à Anse (96 ans)  
Odette Simone MARTHINET ép. DELAYAT décédée le 18 novembre à Anse (85 ans)  
Sylvie Yvonne CHANRION décédée le 22 novembre à Anse (59 ans)  
Henriette DUROUSSET ép. POULY décédée le 30 novembre à Anse (92 ans)  
Lydia Elisabeth Patricia ALLANIC ép. MARIN décédée le 3 décembre à Anse (55 ans)

Directeur de la Publication : Daniel Pomeret

Rédacteur en Chef : Daniel Pomeret

Secrétaire de Rédaction : Valérie Albaret

Tirage à 3700 exemplaires

Impression : Imprimerie Caladoise

Mairie d'Anse : lundi au vendredi de 9 h à 12 h 30 et de 13 h 30 à 17 h et

samedi de 9 h à 12 h (état civil uniquement)

☎ 04 74 67 03 84 – Fax : 04 74 67 15 72

Mail Mairie : contact@mairie-anse.fr

Site : www.mairie-anse.fr

Mail pour Anse Infos : valbaret@mairie-anse.fr

Diffusion gratuite – Reproduction même partielle interdite